

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Première session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 9–10 février 2015

QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

**Point 4 de l'ordre du
jour**

POINT SUR LA MISE EN OEUVRE DE L'EXAMEN QUADRIENNAL COMPLET DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES

*Pour information**

F

Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.1/2015/4

9 janvier 2015

ORIGINAL: ANGLAIS

* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment longtemps avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM
(<http://executiveboard.wfp.org>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur exécutif adjoint M. A. Abdulla tél.: 066513-2401
et Directeur de
l'Administration générale:

Chargée principale des Mme K. Manente courriel: karin.manente@wfp.org
relations extérieures, PGI*:

Pour toute question relative à la disponibilité de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

* Division des partenariats interorganisations (New York)

RÉSUMÉ

L'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies est une résolution¹ adoptée par l'Assemblée générale tous les quatre ans; il a pour objet de déterminer avec quelle efficacité le système des Nations Unies pour le développement appuie les efforts faits par les pays de programme en faveur du développement. Il définit de grandes orientations à l'échelle du système concernant la coopération pour le développement et les modalités d'exécution au niveau des pays, compte tenu du contexte fluctuant dans lequel s'inscrit la coopération internationale pour le développement. L'examen quadriennal complet en cours couvre la période allant de 2013 à 2016.

L'Assemblée générale utilise cet outil pour évaluer l'efficacité, l'efficience, la cohérence et l'impact de l'appui que fournit le système des Nations Unies pour le développement aux pays en développement pour les aider à poursuivre les priorités qu'ils se sont fixées et à satisfaire leurs besoins en matière de développement.

L'Assemblée générale et le Conseil économique et social des Nations Unies, lors du débat que celui-ci consacre aux activités opérationnelles, examinent la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet à l'échelle du système et apportent des modifications aux décisions ou en prennent de nouvelles; ces décisions ont force obligatoire pour le PAM.

Le présent document fait le point sur les mesures prises par le PAM au regard de chaque décision applicable aux fonds et programmes des Nations Unies, et établit un calendrier pour la poursuite de la mise en œuvre. Il fait une large place aux décisions sur lesquelles le Conseil d'administration doit plus particulièrement se pencher ou qui sont liées à la problématique hommes-femmes.

¹ A/RES/67/226.

INTRODUCTION

1. Le Secrétariat du PAM a présenté au Conseil d'administration un point sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet à sa première session ordinaire en 2014²; il mettait plus particulièrement en lumière certaines décisions, sur lesquelles était appelée l'attention du Conseil. Le présent document offre un deuxième bilan.
2. La mise en œuvre de l'examen quadriennal complet à l'échelle du système des Nations Unies est soumise à l'examen du Conseil économique et social des Nations Unies et de l'Assemblée générale, qui peuvent apporter des modifications aux décisions ou en prendre de nouvelles. Le présent rapport porte sur les décisions récentes qui concernent le PAM.
3. Le tableau 1 donne un aperçu de l'action menée par le Conseil d'administration au titre de l'examen quadriennal complet, par année. Le tableau 2 reproduit le contenu des décisions pertinentes liées à cet examen et les mesures correspondantes prises par le Secrétariat.
4. Le tableau 3 est nouveau et fait le point sur la mise en œuvre des mesures relatives à la problématique hommes-femmes, comme l'avait demandé le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2014, au titre du point 11 de l'ordre du jour.
5. Depuis 2014, le rapport annuel sur les résultats contient des informations sur la mise en œuvre générale de l'examen quadriennal complet, conformément aux décisions prises par le Conseil économique et social³ et le Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)⁴.
6. Le prochain examen quadriennal complet (2017–2020) tiendra compte des résultats obtenus dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, qui sera adopté par l'Assemblée générale en septembre 2015.
7. Dans le cadre des préparatifs du prochain examen, une résolution⁵ adoptée par le Conseil économique et social en 2014 préconise d'instaurer un dialogue avec les États membres et les parties prenantes concernées sur le positionnement à long terme du système des Nations Unies pour le développement, notamment ses mécanismes de gouvernance. Un point de la situation sera communiqué au Conseil économique et social lors de son débat consacré aux activités opérationnelles en 2015 et 2016.
8. Le Secrétariat du PAM tiendra le Conseil d'administration informé en lui présentant un nouveau point sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet à sa première session ordinaire de 2016. D'autres points de la situation pourront être communiqués au Bureau du Conseil d'administration en 2015 et 2016.

² WFP/EB.1/2014/11-A/Rev.1.

³ E/RES/2013/5.

⁴ CL 148/LIM/6.

⁵ E/RES/2014/14.

TABLEAU 1: APERÇU DE L'ACTION ENGAGÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU TITRE DE L'EXAMEN QUADRIENNAL COMPLET (AU 14 NOVEMBRE 2014)

Point	Décision	Référence	2013	2014	2015
Décisions découlant de l'examen quadriennal complet					
1	Élargissement de la base des donateurs	Examen quadriennal complet, par. 35 Résolution du Conseil économique et social de 2014, par. 14	Le Conseil a approuvé à sa session annuelle la stratégie du PAM en matière de partenariat et de mobilisation de fonds auprès du secteur privé.	La Directrice exécutive a présenté un point de la situation dans sa déclaration liminaire lors de la première session ordinaire du Conseil. Le Conseil a approuvé à sa session annuelle la stratégie institutionnelle du PAM en matière de partenariat. La Directrice exécutive a présenté un point de la situation au moment de la soumission du Rapport annuel sur les résultats au Conseil à sa session annuelle. Le Conseil a approuvé à sa session annuelle le Rapport annuel sur les résultats de 2013, contenant des informations sur cette question.	Un point sur les progrès accomplis figurera dans le Rapport annuel sur les résultats, qui sera soumis au Conseil pour approbation à sa session annuelle.
2	Masse critique	Examen quadriennal complet, par. 39 Résolution du Conseil économique et social de 2013, par. 15 Résolution du Conseil économique et social de 2014, par. 15 Résolution de l'Assemblée générale de 2013 ⁶ , par. 5		Dans le cadre de l'examen du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects, une consultation informelle a été organisée sur les ressources de base, notamment la masse critique de ces ressources. Les résultats en ont été présentés dans le document intitulé "Méthode de détermination du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects du PAM", approuvé par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire.	

⁶ A/RES/68/229.

TABLEAU 1: APERÇU DE L'ACTION ENGAGÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU TITRE DE L'EXAMEN QUADRIENNAL COMPLET (AU 14 NOVEMBRE 2014)

Point	Décision	Référence	2013	2014	2015
3	Dialogues structurés sur le financement des résultats axés sur le développement	Examen quadriennal complet, par. 46 Résolution du Conseil économique et social de 2013, par. 13 Résolution du Conseil économique et social de 2014, par. 17	Des consultations informelles consacrées au financement axé sur les résultats ont été organisées dans le cadre de l'élaboration du Plan de gestion; celui-ci a été approuvé par le Conseil à sa deuxième session ordinaire	Des consultations informelles consacrées au financement axé sur les résultats ont été organisées dans le cadre de l'élaboration du Plan de gestion; celui-ci a été approuvé par le Conseil à sa deuxième session ordinaire	Des consultations informelles consacrées au financement axé sur les résultats seront organisées dans le cadre de l'élaboration du Plan de gestion; celui-ci sera soumis au Conseil pour approbation à sa deuxième session ordinaire.
4	Adoption des mécanismes de recouvrement intégral des coûts	Examen quadriennal complet, par. 53 Résolution du Conseil économique et social de 2013, par. 16		Le PAM a déjà pris les mesures nécessaires. La politique a été confirmée lors des consultations consacrées au taux de recouvrement des coûts d'appui indirects et prise en compte dans le document intitulé "Méthode de détermination du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects du PAM", approuvé par le Conseil à sa deuxième session ordinaire.	
5	Simplification des instruments de programmation	Examen quadriennal complet, par. 119		Le Conseil a approuvé à sa première session ordinaire la simplification et l'harmonisation des procédures d'approbation pour les programmes de pays.	
6	Participation aux coûts du système des coordonnateurs résidents	Examen quadriennal complet, par. 128 Résolution du Conseil économique et social de 2013, par. 20	La part incombant au PAM a été prise en compte dans le Plan de gestion pour 2014, que le Conseil a approuvé à sa deuxième session ordinaire.	La part incombant au PAM a été prise en compte dans le Plan de gestion pour 2015, que le Conseil a approuvé à sa deuxième session ordinaire.	La part incombant au PAM sera prise en compte dans le Plan de gestion pour 2016, qui sera soumis au Conseil pour approbation à sa deuxième session ordinaire.

TABLEAU 1: APERÇU DE L'ACTION ENGAGÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU TITRE DE L'EXAMEN QUADRIENNAL COMPLET (AU 14 NOVEMBRE 2014)

Point	Décision	Référence	2013	2014	2015
7	Examen et approbation des descriptifs de programmes communs de pays	Examen quadriennal complet, par. 143 Résolution du Conseil économique et social de 2013, par. 25 Résolution du Conseil économique et social de 2014, par. 33		Des renseignements sont communiqués dans le présent document; aucune autre action de la part du Conseil n'est prévue.	
8	Regroupement des services d'appui	Examen quadriennal complet, par. 152 Résolution du Conseil économique et social de 2014, par. 35		Un point de la situation a été communiqué dans le Rapport annuel sur les résultats de 2013, que le Conseil a approuvé à sa session annuelle.	Les fonds et programmes des Nations Unies élaborent actuellement un plan d'action conjoint sur les pratiques de fonctionnement. Le Conseil sera tenu informé des progrès accomplis par l'intermédiaire du rapport annuel sur les résultats, qui lui sera soumis pour approbation à sa session annuelle.
9	Rationalisation interinstitutions des activités	Examen quadriennal complet, par. 153	Les processus de rationalisation visant à adapter la structure du PAM à sa mission ont été incorporés dans le Plan de gestion pour 2014, que le Conseil a approuvé à sa deuxième session ordinaire.	Les processus de rationalisation visant à adapter la structure du PAM à sa mission ont été incorporés dans le Plan de gestion pour 2015, que le Conseil a approuvé à sa deuxième session ordinaire.	
10	Services d'appui communs	Examen quadriennal complet, par. 155 Résolution du Conseil économique et social de 2014, par. 35		Un point de la situation a été communiqué dans le rapport annuel sur les résultats de 2013, que le Conseil a approuvé à sa session annuelle.	Les fonds et programmes des Nations Unies élaborent actuellement un plan d'action conjoint sur les pratiques de fonctionnement. Le Conseil sera tenu informé des progrès accomplis par l'intermédiaire du rapport annuel sur les résultats, qui lui sera soumis pour approbation à sa session annuelle.

TABLEAU 1: APERÇU DE L'ACTION ENGAGÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU TITRE DE L'EXAMEN QUADRIENNAL COMPLET (AU 14 NOVEMBRE 2014)

Point	Décision	Référence	2013	2014	2015
Décisions découlant des travaux menés par le Conseil économique et social en 2013					
11	Intégration des rapports sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet dans le rapport annuel sur les résultats	Résolution du Conseil économique et social de 2013, par. 5		Le premier rapport annuel sur les résultats contenant des informations sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet a été approuvé par le Conseil à sa session annuelle.	Le deuxième rapport annuel sur les résultats contenant des informations sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet sera soumis au Conseil pour approbation à sa session annuelle.
12	Intégration de l'évaluation de la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet	Résolution du Conseil économique et social de 2013, par. 7		Ce point a été inclus dans l'étude de l'évaluabilité du Plan stratégique, comme indiqué dans le plan de travail du Bureau de l'évaluation pour 2015, que le Conseil a approuvé à sa deuxième session ordinaire.	À l'issue de l'étude d'évaluabilité, les évaluations pertinentes seront inscrites dans le plan de travail du Bureau de l'évaluation pour 2016, qui sera soumis au Conseil pour approbation à sa deuxième session ordinaire.
13	Compte rendu des progrès réalisés dans la mise en œuvre des directives générales pour les pays souhaitant adopter l'approche "Unis dans l'action"	Résolution du Conseil économique et social de 2013, par. 23 Résolution du Conseil économique et social de 2014, par. 32		La Directrice exécutive a présenté un point de la situation dans sa déclaration liminaire lors de la première session ordinaire du Conseil. Les informations correspondantes figuraient dans le rapport annuel sur les résultats, que le Conseil a approuvé à sa session annuelle.	Un point sur les progrès accomplis figurera dans le rapport annuel sur les résultats, qui sera soumis au Conseil pour approbation à sa session annuelle.
14	Simplification et harmonisation des pratiques de fonctionnement	Résolution du Conseil économique et social de 2013, par. 32 Résolution du Conseil économique et social de 2014, par. 35			Les fonds et programmes des Nations Unies élaborent actuellement un plan d'action conjoint sur les pratiques de fonctionnement. Le Conseil sera tenu informé des progrès accomplis par l'intermédiaire du rapport annuel sur les résultats, qui lui sera soumis pour approbation à sa session annuelle.

TABLEAU 1: APERÇU DE L'ACTION ENGAGÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU TITRE DE L'EXAMEN QUADRIENNAL COMPLET (AU 14 NOVEMBRE 2014)

Point	Décision	Référence	2013	2014	2015
Décisions découlant des travaux menés par le Conseil économique et social en 2014					
	Décision	Référence	Mesure prise		
15	Point sur le renforcement des capacités nationales	Résolution du Conseil économique et social de 2014, par. 21	Des informations seront fournies dans le rapport annuel sur les résultats de 2014, qui sera soumis au Conseil d'administration pour approbation à sa session annuelle de 2015. Une évaluation sera effectuée et les résultats seront communiqués au Conseil en 2016.		
Décisions relatives à l'examen quadriennal complet actualisées par les résolutions adoptées ultérieurement par le Conseil économique et social et l'Assemblée générale, et ne nécessitant plus une action directe de la part du Conseil d'administration					
16	Définition des coûts de fonctionnement	Examen quadriennal complet, par. 159 Résolution du Conseil économique et social de 2014, par. 36	Le Comité de haut niveau sur la gestion assure le suivi des progrès réalisés.		
17	Établissement des rapports sur les résultats à l'échelle du système	Examen quadriennal complet, par. 169 Résolution du Conseil économique et social de 2013, par. 34 Résolution du Conseil économique et social de 2014, par. 40	Dans le cadre de l'examen de ses procédures opératoires, le Secrétariat fait actuellement le bilan de l'ensemble des exigences en matière d'établissement de rapports à l'échelon de tous les pays, y compris celles des mécanismes interinstitutions, afin d'en établir les coûts et de déterminer les doubles emplois et les lacunes. Le Secrétariat participe également à la mise au point des cadres de présentation des rapports à l'échelle du système relatifs à la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet, et il continuera de contribuer à l'élaboration du rapport soumis par le Secrétaire général au Conseil économique et social sur cette question.		

TABLEAU 2: ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE

Décisions découlant de l'examen quadriennal complet

Point 1: Élargissement de la base des donateurs

Examen quadriennal complet, par. 35	<i>Invite</i> les fonds et programmes des Nations Unies et encourage les institutions spécialisées à rendre compte à leurs organes directeurs à la première session ordinaire de 2014 des mesures concrètes qu'ils prennent en vue d'élargir la base des donateurs et d'accroître le nombre de pays et autres partenaires qui versent des contributions aux organismes des Nations Unies chargés du développement afin qu'ils soient moins tributaires d'un petit nombre de donateurs, ainsi que des progrès accomplis dans ce domaine;
Résolution du Conseil économique et social de 2014, par. 14	<i>Déplore</i> que la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/226 tendant à ce que des mesures concrètes soient prises en vue d'élargir la base des donateurs n'ait pas été suivie d'effets et prie les fonds et programmes des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait, en encourageant les institutions spécialisées à les imiter en cela, de rendre compte à leurs organes directeurs à une session de 2014 des mesures concrètes prises en vue d'élargir la base des donateurs et d'accroître le nombre des pays et autres partenaires qui versent des contributions au système des Nations Unies pour le développement, afin que celui-ci soit moins tributaire d'un petit nombre de donateurs;
Mesure prise	<p>Élargir la base des donateurs est une priorité pour le Secrétariat. En 2014, des efforts particuliers ont été faits pour travailler en collaboration avec les gouvernements hôtes en vue de mobiliser le financement nécessaire à la mise en œuvre des opérations dans leur pays. Le PAM s'est également attaché à obtenir des fonds auprès de nouveaux donateurs, au sein tant des gouvernements que du secteur privé, notamment pour répondre aux crises de grande ampleur. Le Secrétariat poursuit sa coopération avec la Banque mondiale et des banques régionales de développement, comme la Banque africaine de développement; ces institutions ont alloué des fonds en 2014 pour faire face à la crise en République centrafricaine et à l'impact de l'épidémie de la maladie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest. Étant donné que les contributions ainsi octroyées sont en général canalisées par l'intermédiaire des gouvernements hôtes, ces institutions ne figurent pas dans les statistiques du PAM concernant les donateurs.</p> <p>Le Conseil d'administration a pris part aux efforts faits par le Secrétariat pour élargir la base des donateurs ces deux dernières années, et il a été tenu informé de la situation à cet égard. À sa session annuelle de 2013, il a approuvé la stratégie du PAM en matière de partenariat et de mobilisation de fonds auprès du secteur privé (2013–2017). La Directrice exécutive a fait le point sur les mesures prises en vue d'élargir la base des donateurs dans sa déclaration liminaire au Conseil à la première session ordinaire de 2014. Lors de sa session annuelle de 2014, le Conseil a approuvé la nouvelle stratégie institutionnelle du PAM en matière de partenariat (2014–2017), qui préconise d'élargir la base des donateurs. La Directrice exécutive a rendu compte des mesures connexes lorsqu'elle a présenté le rapport annuel sur les résultats de 2013, soumis au Conseil à sa session annuelle de 2014. À l'instar du rapport annuel sur les résultats de 2013, les prochains rapports renseigneront sur cette question.</p>
Point 2: Masse critique	
Examen quadriennal complet, par. 39	<i>Réaffirme</i> qu'il serait utile de déterminer la "masse critique" des ressources de base dont ont besoin les organismes des Nations Unies chargés du développement, et prie les fonds et programmes d'arrêter des principes communs en vue de la définition du concept de masse critique des ressources de base, lesquels peuvent notamment porter sur le volume des ressources nécessaire pour satisfaire les besoins des pays de programme et produire les résultats prévus dans les plans stratégiques, y compris les coûts administratifs, de gestion et de programme, et de présenter des propositions spécifiques à leurs organes directeurs respectifs avant la fin de 2013 pour qu'une décision soit prise en 2014;
Résolution du Conseil économique et social de 2013, par. 15	<i>Réaffirme en outre</i> le paragraphe 39 de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale et prie à cet égard le Secrétaire général de lui faire rapport, dans le cadre des rapports qu'il établit régulièrement, à sa session de fond de 2014, sur la base des informations que lui fourniront les organismes des Nations Unies pour le développement, sur les progrès réalisés s'agissant de l'élaboration du concept de masse critique des ressources de base;

TABLEAU 2: ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE

Résolution du Conseil économique et social de 2014, par. 15	<i>Déplore également</i> que la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/226 au sujet de la masse critique des ressources de base soit elle aussi restée lettre morte et prie de nouveau les fonds et programmes des Nations Unies d'arrêter, en consultation avec les États Membres, des principes communs en vue de la définition du concept de masse critique des ressources de base, qui peut inclure le volume des ressources nécessaire pour répondre aux besoins des pays de programme et produire les résultats prévus dans les plans stratégiques, y compris les coûts administratifs, de gestion et de programme et de présenter en 2014 des propositions spécifiques afin qu'une décision soit prise cette même année;
Résolution de l'Assemblée générale, par. 5	<i>Rappelle</i> la préoccupation qu'elle a exprimée dans sa résolution 67/226 face au manque de progrès accomplis par les organes directeurs pour définir et appliquer le concept de "masse critique" des ressources de base, que le Conseil économique et social a aussi exprimée dans sa résolution 2013/5, note que les fonds et programmes n'ont pas présenté de propositions spécifiques sur la question à leurs organes directeurs, comme il leur avait été demandé en 2013, et prie lesdits fonds et programmes de prendre les mesures nécessaires pour statuer sur la question en 2014, ainsi qu'il leur est demandé dans la résolution 67/226;
Mesure prise	Le cadre de financement du PAM diffère sensiblement de ceux d'autres fonds et programmes, tels que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF): il n'établit pas explicitement de distinction entre les ressources de base et les autres ressources. À l'issue des consultations tenues avec les membres du Conseil lors de l'examen du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects en 2014, le Secrétariat a déterminé que les préoccupations liées au concept de masse critique des ressources de base, comme le financement croisé entre ressources de base et autres ressources, ne s'appliquent pas au PAM. Les résultats de ces consultations sont repris dans le document intitulé "Méthode de détermination du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects du PAM", approuvé par le Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2014.
Point 3: Dialogues structurés sur le financement des résultats de développement	
Examen quadriennal complet, par. 46	<i>Demande</i> , à cet égard, aux conseils d'administration des fonds et programmes et aux organes directeurs des institutions spécialisées, le cas échéant, d'organiser des dialogues structurés en 2014 sur le financement des résultats de développement convenus pour le nouveau cycle de planification stratégique de chaque organisme afin de rendre les ressources autres que les ressources de base plus prévisibles et moins restrictives, d'accroître le nombre de donateurs et d'assurer des ressources plus adéquates et plus prévisibles;
Résolution du Conseil économique et social de 2013, par.13	<i>Réaffirme</i> la requête faite par l'Assemblée générale aux conseils d'administration des fonds et programmes et aux organes directeurs des institutions spécialisées d'organiser des dialogues structurés en 2014 sur le financement des objectifs de développement convenus pour le nouveau cycle de planification stratégique de chaque entité;
Résolution du Conseil économique et social de 2014, par.17	<i>Rappelle</i> que dans sa résolution 67/226 , l'Assemblée générale a demandé aux conseils d'administration des fonds et programmes des Nations Unies et aux organes directeurs des institutions spécialisées d'organiser avec les États Membres en 2014, selon qu'il conviendrait, des dialogues structurés sur le financement des résultats de développement convenus pour le nouveau cycle de planification stratégique de chaque organisme afin de rendre les ressources autres que les ressources de base plus prévisibles et d'affectation moins restrictive, d'accroître le nombre de donateurs et de mieux assurer l'adéquation et la prévisibilité des ressources;
Mesure prise	Le Plan de gestion du PAM renseigne en détail sur les besoins opérationnels pour l'année à venir. Des chiffres préliminaires sont communiqués au Conseil lors de consultations informelles, organisées souvent plusieurs mois avant que le Plan de gestion soit soumis au Conseil pour approbation à sa deuxième session ordinaire. Le Conseil dispose ainsi de multiples occasions d'examiner les besoins projetés.
Point 4: Adoption de mécanismes de recouvrement intégral des coûts	
Examen quadriennal complet, par. 53	<i>Demande</i> aux conseils d'administration des fonds et programmes des Nations Unies d'adopter d'ici à 2013, afin qu'ils entrent en application en 2014, des mécanismes de recouvrement des dépenses basés sur le principe de recouvrement intégral des dépenses à partir des ressources de base et autres ressources, proportionnellement aux montants engagés, ainsi qu'une méthodologie simple, transparente et harmonisée, prévoyant des mesures d'incitation, notamment des taux de recouvrement des dépenses différenciés, et en fonction du volume et de la nature des fonds, afin d'augmenter les ressources de base et d'obtenir des ressources autres plus souples, plus

TABLEAU 2: ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE

	prévisibles et moins restrictives, alignées sur les plans stratégiques adoptés par leurs organes directeurs, et engage les organes directeurs des institutions spécialisées à faire de même;
Résolution du Conseil économique et social de 2013, par. 16	<i>Réaffirme</i> que le principe de base régissant le financement de toutes les dépenses non liées aux programmes devrait se fonder sur un recouvrement intégral des coûts à partir des ressources de base et des autres ressources, proportionnellement, et prend note à cet égard des calendriers convenus par les conseils d'administration respectifs et de leur décision de procéder en 2016 à une évaluation extérieure indépendante de la cohérence de la nouvelle méthode de recouvrement des coûts et de son alignement sur l'examen quadriennal complet;
Mesure prise	Le Secrétariat satisfait déjà à ces dispositions car il existe déjà une politique de recouvrement intégral des coûts. Lors de l'examen du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects, les politiques analogues élaborées par les autres fonds et programmes et leur application ont été examinées afin d'évaluer l'efficacité et l'efficacité du modèle de financement du PAM. En 2014, le Conseil a indiqué en retour que ce modèle fonctionnait bien, qu'il était simple et transparent, et qu'il conviendrait de le maintenir. Les vues formulées sont récapitulées dans le document intitulé "Méthode de détermination du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects du PAM", approuvé par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2014.
Point 5: Simplification des instruments de programmation	
Examen quadriennal complet, par. 119	<i>Demande</i> au système des Nations Unies pour le développement de simplifier et d'harmoniser encore les instruments et les processus de programmation au niveau des pays, conformément aux Plan-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, afin de mieux répondre aux priorités, difficultés et besoins des pays et de réduire les coûts de transaction supportés par les gouvernements et les autres partenaires, engage les fonds et programmes et invite les institutions spécialisées à consulter leurs organes directeurs à cet égard, à les informer des progrès réalisés et à en discuter d'ici à la fin de 2013;
Mesure prise	À sa première session ordinaire de 2014, le Conseil a approuvé la simplification de la procédure d'approbation des programmes de pays, qui se fait désormais en une seule étape ⁷ . Des procédures similaires ont également été approuvées par les conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF.
Point 6: Participation aux coûts du système des coordonnateurs résidents	
Examen quadriennal complet, par. 128	<i>Prie instamment</i> le système des Nations Unies pour le développement de renforcer son appui financier, technique et administratif au système des coordonnateurs résidents et prie le Secrétaire général, en consultation avec les membres du système des Nations Unies pour le développement et compte tenu du dernier examen des modalités de financement existantes à l'appui du système des coordonnateurs résidents qu'avait demandé le Conseil économique et social dans sa résolution 2011/7, de lui présenter ainsi qu'au Conseil, en 2013, pour qu'ils les examinent, des propositions concrètes sur les modalités de financement du système des coordonnateurs résidents, afin que les coordonnateurs disposent des ressources stables et prévisibles dont ils ont besoin pour s'acquitter efficacement de leur mandat sans puiser dans les ressources affectées aux activités de programme, compte dûment tenu du principe d'équité, qui doit être fonction de la participation de chaque organisme, à proportion des services utilisés;
Résolution du Conseil économique et social de 2013, par. 20	<i>Prend note</i> de l'examen des modalités de financement du système des coordonnateurs résidents et des recommandations en résultant visant à améliorer les ressources et l'appui apportés à ce système sur la base d'un accord de participation aux coûts entre toutes les entités membres du Groupe des Nations Unies pour le développement et prie à cet égard les instances dirigeantes respectives d'examiner la recommandation concernant un accord de participation aux coûts et, sous réserve d'approbation, de la mettre en œuvre en 2014 afin de s'assurer que les coordonnateurs résidents disposent des ressources stables et prévisibles dont ils ont besoin pour s'acquitter efficacement de leurs mandats sans puiser dans les ressources affectées aux activités de programme;
Mesure prise	La part de ces coûts incombant au PAM pour 2014 (1 257 540 dollars É.-U.) a été incorporée dans le Plan de gestion pour 2014, approuvé par le Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2013. La part pour 2015 (1 301 554 dollars) a été incorporée dans le Plan de gestion pour 2015, approuvé par le Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2014.

⁷ WFP/EB.1/2014/11-B.

TABLEAU 2: ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE

Point 7: Examen et approbation des descriptifs de programme commun de pays	
Examen quadriennal complet, par. 143	<i>Prie</i> le Secrétaire général de faire figurer dans son rapport annuel des propositions concernant l'examen et l'approbation des descriptifs de programme commun de pays s'agissant des pays mettant en œuvre l'initiative "Unis dans l'action" et de formuler en 2013 des recommandations pour qu'elle-même et le Conseil économique et social les examinent;
Résolution du Conseil économique et social de 2013, par. 25	<i>Note avec préoccupation</i> que les propositions concernant l'examen et l'approbation des descriptifs de programme commun des pays ayant adopté l'initiative "Unis dans l'action", demandées par l'Assemblée générale au paragraphe 143 de sa résolution 67/226, ne lui ont pas été présentées à sa session de fond de 2013 et prie le Secrétaire général, en étroite concertation avec le système des Nations Unies pour le développement et les pays utilisant les descriptifs de programme commun de pays, de s'assurer que cette question est dûment examinée à sa session de fond de 2014;
Résolution du Conseil économique et social de 2014, par. 33	<i>Demande</i> au système des Nations Unies pour le développement de tenir les États Membres informés de la procédure d'examen et d'approbation du descriptif de programme commun de pays lors du débat consacré aux activités opérationnelles de sa session de fond en 2015;
Mesure prise	<p>Le Secrétariat a pris part à une consultation informelle des conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF tenue à New York le 2 septembre 2014. Ces organismes ont présenté les résultats d'un examen des descriptifs de programme commun de pays mis en œuvre dans cinq pays dans le cadre de l'approche "Unis dans l'action". Il en est ressorti que les descriptifs n'avaient pas contribué à améliorer la cohérence, l'efficacité ou l'efficacé parmi les équipes de pays des Nations Unies au stade de l'exécution, de l'établissement des rapports ou de l'évaluation. Ils avaient certes entraîné une réduction des coûts de transaction pour la plupart des gouvernements, mais pour les quatre organismes concernés, ils avaient donné lieu à une augmentation globale des coûts, sans compter que leur élaboration prenait du temps. En outre, le descriptif de programme commun de pays n'était pas considéré comme un mécanisme sans exclusive à même de favoriser la cohérence avec des organismes autres que les quatre fonds et programmes.</p> <p>En 2013, le Groupe des Nations Unies pour le développement a approuvé des directives générales pour les pays adoptant l'approche "Unis dans l'action", ce qui a permis de passer d'une planification effectuée en commun à une exécution assurée de concert à l'échelle des pays, notamment grâce à l'utilisation d'outils de gestion communs axés sur les résultats. Ces directives se révèlent plus efficaces que les descriptifs de programme commun de pays pour promouvoir la cohérence de l'action des Nations Unies au niveau des pays.</p> <p>Compte tenu de ces évolutions, les États membres ont reconnu qu'il était permis de douter de l'utilité des descriptifs de programme commun de pays. Si ces descriptifs demeurent un outil de programmation facultatif, il est probable qu'ils seront peu nombreux à être soumis au Conseil. Aucune autre action de la part du Conseil n'est prévue.</p>
Point 8: Regroupement des services d'appui	
Examen quadriennal complet, par. 152	<i>Invite</i> les fonds et programmes du système des Nations Unies pour le développement et encourage les institutions spécialisées et autres entités des Nations Unies à s'employer à améliorer encore la qualité, l'efficacité et la rentabilité des services d'appui dans tous les pays de programme, en réduisant les chevauchements de fonctions, les coûts administratifs et les coûts de transaction par le regroupement de ces services au niveau des pays, ce qu'ils peuvent faire en déléguant les fonctions communes à une institution chef de file, en créant un centre de services communs des Nations Unies ou encore, là où c'est possible, en externalisant les services d'appui sans en compromettre la qualité, et en veillant, dans le respect de leurs mandats, à ce que les gains d'efficacité bénéficient aux activités de programme visant à renforcer les capacités nationales, et à rendre compte à leurs organes directeurs respectifs, d'ici à la fin de 2014 puis une fois par an, des résultats concrets obtenus à cet égard, et prie les fonds et programmes de présenter un plan commun à cet effet, à leur conseil d'administration, à la première session ordinaire de 2014;
Résolution du Conseil économique et social de 2014, par. 35	<i>Demande</i> aux fonds et programmes des Nations Unies de présenter à leurs conseils d'administration respectifs les plans d'action conjoints détaillés destinés à simplifier et à harmoniser leurs pratiques de fonctionnement, et les invite à entreprendre un examen approfondi des progrès accomplis dans la simplification et l'harmonisation de ces pratiques;

TABLEAU 2: ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE

Mesure prise	<p>Un point de la situation figurait dans le rapport annuel sur les résultats de 2013, approuvé par le Conseil à sa session annuelle de 2014. En outre, le PAM a inclus dans son Plan de gestion pour 2015 un examen des coûts et des dépenses, en vue de déterminer comment réorienter les ressources vers les domaines nécessitant des investissements soutenus; il est notamment prévu de se pencher sur le concept de centre de services;</p> <p>Les fonds et programmes des Nations Unies élaborent actuellement un plan d'action conjoint sur les pratiques de fonctionnement, qui sera présenté aux conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF lors d'une consultation informelle, le 7 janvier 2015. Le Bureau du Conseil sera tenu informé de l'issue de cette consultation et un point sur la question figurera dans le rapport annuel sur les résultats de 2014, qui sera soumis au Conseil pour approbation à sa session annuelle de 2015.</p>
Point 9: Rationalisation interne des activités	
Examen quadriennal complet, par. 153	<i>Invite</i> les fonds et programmes et encourage de même les institutions spécialisées et autres entités des Nations Unies à continuer d'investir dans la rationalisation interne de leurs activités et à présenter des plans en ce sens à leurs organes directeurs d'ici à la fin de 2013;
Mesure prise	Le PAM a entrepris de rationaliser en interne ses activités dans le cadre de l'initiative visant à adapter sa structure à sa mission. Le Plan de gestion pour 2014, approuvé par le Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2013, rend compte des mesures prises. En 2014, le Secrétariat a continué de procéder à la rationalisation interne des activités. Par exemple, il a récemment examiné les coûts et les dépenses pour déterminer comment réorienter les ressources vers les domaines nécessitant des investissements soutenus, et mené une étude de faisabilité sur le concept de centre de services. Ces activités sont prises en compte dans le Plan de gestion pour 2015, que le Conseil a approuvé à sa deuxième session ordinaire de 2014.
Point 10: Services d'appui communs	
Examen quadriennal complet, par. 155	<i>Prie</i> le Secrétaire général de présenter, par l'intermédiaire du Comité de haut niveau sur la gestion et du Groupe des Nations Unies pour le développement, des plans aux fins de la mise en place de services d'appui communs aux niveaux des pays, des régions et des sièges, qui soient fondés sur un ensemble cohérent de statuts, règlements, politiques et procédures à tous ces niveaux, et concernent les aspects techniques des services financiers, de la gestion des ressources humaines, des achats, de la gestion de l'informatique et d'autres services administratifs, plans qu'il conviendra de soumettre pour examen au Conseil économique et social et pour approbation aux conseils d'administration des fonds et programmes et des organes directeurs des institutions spécialisées d'ici à la fin de 2014 en vue d'une entrée en application d'ici à 2016;
Résolution du Conseil économique et social de 2014, par. 35	<i>Demande</i> aux fonds et programmes des Nations Unies de présenter à leurs conseils d'administration respectifs les plans d'action conjoints détaillés destinés à simplifier et à harmoniser leurs pratiques de fonctionnement, et les invite à entreprendre un examen approfondi des progrès accomplis dans la simplification et l'harmonisation de ces pratiques;
Mesure prise	Un point de la situation a été fait dans le rapport annuel sur les résultats de 2013, que le Conseil a approuvé à sa session annuelle de 2014. Les directives générales destinées aux pays souhaitant adopter l'approche "Unis dans l'action" prévoient l'élaboration de stratégies opérationnelles conjointes au niveau des pays. Les fonds et programmes établissent actuellement un plan d'action conjoint sur les pratiques de fonctionnement, qui sera présenté aux conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF lors d'une consultation informelle le 7 janvier 2015. Le Bureau du Conseil sera tenu informé de l'issue de cette consultation et un nouveau point sur la question figurera dans le rapport annuel sur les résultats de 2014, qui sera soumis au Conseil pour approbation à sa session annuelle de 2015.
Décisions découlant des travaux menés par le Conseil économique et social en 2013	
Point 11: Intégration des rapports sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet dans le rapport annuel sur les résultats	
Résolution du Conseil économique et social de 2013, par.5	<i>Prie</i> les fonds et programmes des Nations Unies d'intégrer leurs rapports annuels sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal dans leurs rapports sur la mise en œuvre de leurs plans stratégiques et de présenter une analyse détaillée, fondée notamment sur des indicateurs communs pleinement alignés sur le cadre de suivi de la mise en œuvre de l'examen quadriennal, à leurs conseils d'administration et au Conseil, afin d'en assurer la pleine application;

TABLEAU 2: ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE

Mesure prise	En 2013, le Conseil économique et social et le Conseil de la FAO ont chacun approuvé une résolution prévoyant que le PAM intégrerait son rapport annuel sur l'examen quadriennal complet dans son rapport sur son Plan stratégique, soit son Rapport annuel sur les résultats. Le PAM, le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ont adopté des indicateurs communs relatifs à la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet, et les ont incorporés dans leurs cadres de résultats stratégiques et de résultats de gestion respectifs. Il s'agit là d'une avancée majeure dans l'intégration des rapports sur l'application de l'examen quadriennal complet à partir de 2014. Le rapport annuel sur les résultats, que le Conseil a approuvé à sa session annuelle de 2014, sera soumis au Conseil de la FAO et au Conseil économique et social, qui se réuniront en décembre 2014 et en février 2015 respectivement.
Point 12: Intégration de l'évaluation de la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet	
Résolution du Conseil économique et social de 2013, par.7	<i>Invite</i> les conseils d'administration des fonds et programmes et les organes directeurs des institutions spécialisées à envisager d'intégrer les évaluations de leur mise en œuvre de l'examen quadriennal dans les évaluations de leurs plans stratégiques;
Mesure prise	Cette évaluation sera intégrée à celle du Plan stratégique, prévue dans le plan de travail du Bureau de l'évaluation pour 2015 que le Conseil a approuvé à sa deuxième session ordinaire de 2014. Une fois le Plan stratégique évalué, les autres évaluations requises seront intégrées au plan de travail du Bureau de l'évaluation pour 2016, qui sera soumis au Conseil pour approbation à sa deuxième session ordinaire de 2015.
Point 13: Compte rendu des progrès réalisés dans la mise en œuvre des directives générales destinées aux pays ayant adopté l'approche "Unis dans l'action"	
Résolution du Conseil économique et social de 2013, par.23	<i>Se félicite</i> de l'établissement de la version définitive des directives générales à l'intention des pays qui souhaitent appliquer l'initiative "Unis dans l'action" et prie à cet égard les fonds et programmes des Nations Unies de pleinement mettre en œuvre, de façon cohérente, les directives générales d'ici à la fin de 2013 et de faire rapport sur les progrès réalisés en la matière à la première réunion de leurs instances dirigeantes respectives en 2014, et engage vivement les institutions spécialisées à faire de même;
Résolution du Conseil économique et social de 2014, par.32	<i>Se félicite</i> de l'établissement de la version définitive des directives générales à l'intention des pays qui appliquent l'initiative "Unis dans l'action" à titre volontaire, et prie à cet égard les fonds et programmes des Nations Unies, les institutions spécialisées étant vivement encouragées à les imiter en cela, de prendre les mesures voulues pour leur donner effet pleinement et de façon cohérente, y compris le plan d'action du Groupe des Nations Unies pour le développement relatif aux sièges, et de rendre compte chaque année lors de la réunion de leurs organes directeurs respectifs des progrès réalisés en la matière;
Mesure prise	La Directrice exécutive a fait le point sur les progrès accomplis dans sa déclaration liminaire à la première session ordinaire du Conseil de 2014. Le rapport annuel sur les résultats de 2013, approuvé par le Conseil à sa session annuelle de 2014, rend compte de cette question. Le Secrétariat a communiqué les directives générales aux directeurs au Siège, dans les bureaux régionaux et dans les bureaux de pays, et les orientations en matière de programmation ont été mises à jour en conséquence. D'autres informations seront fournies dans le rapport annuel sur les résultats de 2014, qui sera soumis au Conseil pour approbation à sa session annuelle de 2015 et le cas échéant, dans les prochains rapports annuels sur les résultats.
Point 14: Simplification et harmonisation des pratiques de fonctionnement	
Résolution du Conseil économique et social de 2013, par.32	<i>Invite</i> les conseils d'administration respectifs des fonds et programmes des Nations Unies à examiner chaque année, à compter de 2014 et éventuellement par le biais du mécanisme informel des réunions communes des conseils, les progrès réalisés en matière de simplification et d'harmonisation des pratiques de fonctionnement et à lui faire tenir, ainsi qu'à l'Assemblée générale, les comptes rendus analytiques de leurs délibérations;
Résolution du Conseil économique et social de 2014, par.35	<i>Demande</i> aux fonds et programmes des Nations Unies de présenter à leurs conseils d'administration respectifs les plans d'action conjoints détaillés destinés à simplifier et à harmoniser leurs pratiques de fonctionnement, et les invite à entreprendre un examen approfondi des progrès accomplis dans la simplification et l'harmonisation de ces pratiques;

TABLEAU 2: ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE

Mesure prise	Les fonds et programmes élaborent actuellement un plan d'action conjoint sur les pratiques de fonctionnement, qui sera présenté aux conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF lors d'une consultation informelle le 7 janvier 2015. Le Bureau du Conseil sera tenu informé de l'issue de cette consultation et un point sur la question figurera dans le rapport annuel sur les résultats de 2014, qui sera soumis au Conseil pour approbation à sa session annuelle 2015.
Décisions découlant des travaux menés par le Conseil économique et social en 2014	
Point 15: Point sur le renforcement des capacités nationales	
Résolution du Conseil économique et social de 2014, par. 21	<i>Engage</i> les fonds et programmes du système des Nations Unies pour le développement et invite les institutions spécialisées à examiner les conclusions et les observations relatives à l'insuffisance des moyens nationaux qu'ont régulièrement soulignée les pays de programme et à laquelle les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies pourraient remédier, y compris grâce au renforcement et à l'utilisation des capacités nationales, et à faire rapport à leurs organes directeurs respectifs en 2015, en formulant à cette occasion des recommandations pour leur mise en œuvre;
Mesure prise	La politique du PAM en matière de renforcement des capacités ⁸ , approuvée par le Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2009, continue de guider l'action du Secrétariat dans ce domaine. Les directives internes à venir concernant l'assistance technique et le renforcement des capacités au service de la lutte contre la faim tiendront compte des points relatifs au développement des capacités soulevés dans l'examen quadriennal complet. Le rapport annuel sur les résultats de 2014, qui sera soumis au Conseil pour approbation à sa session annuelle de 2015, renseignera sur cette question. Le Bureau de l'évaluation prévoit d'étudier les activités du PAM liées au développement des capacités au cours des deux prochaines années, et il présentera ses constatations au Conseil d'administration en 2016.
Décisions relatives à l'examen quadriennal complet mises à jour sur la base des résolutions ultérieures adoptées par le Conseil économique et social et l'Assemblée générale, et ne nécessitant plus une action directe de la part du Conseil d'administration	
Point 16: Définition des coûts de fonctionnement	
Examen quadriennal complet, par. 159	<i>Prie</i> le Secrétaire général de présenter aux conseils d'administration des fonds et programmes, d'ici au début de 2014, une proposition de définition commune des coûts de fonctionnement et un système commun et normalisé de contrôle des coûts, compte dûment tenu de leurs différences de fonctionnement, afin de leur permettre de prendre une décision sur cette question;
Résolution du Conseil économique et social de 2014, par.36	<i>Prie</i> les fonds et programmes de faire le point, en 2014, sur les progrès accomplis dans l'élaboration d'une proposition de définition commune des coûts de fonctionnement et d'un système commun et normalisé de contrôle des coûts, tenant dûment compte de leurs différences de fonctionnement, afin qu'une décision soit prise sur cette question dans le cadre de l'examen quadriennal complet en 2016;
Mesure prise	Le Comité de haut niveau sur la gestion assure le suivi des progrès réalisés.
Point 17: Établissement des rapports sur les résultats à l'échelle du système	
Examen quadriennal complet, par. 169	<i>Prie également</i> le Secrétaire général de mettre au point une approche des activités opérationnelles de développement axée sur les résultats plus rigoureuse, cohérente et homogène, et de faire rapport à ce sujet au Conseil économique et social à son débat consacré aux activités opérationnelles lors de sa session de fond de 2013 dans la perspective d'une entrée en application en 2014, l'idée étant de rationaliser et d'améliorer la planification, le suivi et la mesure des résultats à l'échelle du système, ainsi que les procédures d'établissement de rapports et, à cet égard, invite les conseils d'administration des fonds et programmes et les organes directeurs des institutions spécialisées et autres entités compétentes des Nations Unies à engager un dialogue ciblé sur la recherche du meilleur équilibre entre l'exigence d'information à tous les niveaux sur les résultats obtenus à l'échelle du système et les exigences actuelles propres à chaque institution, en prenant en considération la difficulté d'élaborer des cadres de résultats mettant en évidence la contribution des organismes des Nations Unies aux résultats nationaux dans le domaine du développement;

⁸ WFP/EB.2/2009/4-B.

TABLEAU 2: ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE

Résolution du Conseil économique et social de 2013, par. 34	<i>Réitère</i> la requête faite par l'Assemblée générale au paragraphe 169 de sa résolution 67/226 tendant à ce que le Secrétaire général mette au point une approche des activités opérationnelles de développement axée sur les résultats plus rigoureuse, cohérente et homogène, et lui fasse rapport, à ce sujet lors du débat consacré aux activités opérationnelles de sa session de fond de 2013, dans la perspective d'une mise en application en 2014, l'idée étant de rationaliser et d'améliorer la planification, le suivi et l'évaluation des résultats à l'échelle du système, ainsi que les procédures d'établissement de rapports, et invite à cet égard les conseils d'administration des fonds et programmes et organes directeurs des institutions spécialisées des Nations Unies et autres entités compétentes du système à engager un dialogue ciblé sur la recherche du meilleur équilibre entre la nécessité de fournir des informations sur les résultats obtenus à l'échelle du système à tous les niveaux et les exigences propres à chaque entité en tenant compte de la difficulté d'élaborer des cadres de résultats mettant en évidence la contribution des organismes des Nations Unies aux résultats nationaux dans le domaine du développement;
Résolution du Conseil économique et social de 2014, par.40	<i>Note avec préoccupation</i> qu'il n'a pas reçu de rapport détaillé en 2013, dans la perspective d'une entrée en application en 2014, sur les progrès réalisés dans la mise au point d'une stratégie plus rigoureuse, cohérente et homogène relative aux activités opérationnelles de développement, qui soit axée sur les résultats, l'idée étant de rationaliser et d'améliorer la planification, le suivi et la mesure des résultats à l'échelle du système ainsi que les procédures d'établissement de rapports et prie à cet égard le Secrétaire général, en consultation avec les États Membres, de l'informer des derniers développements en la matière lors du débat de sa session de fond de 2015 consacré aux activités opérationnelles, dans le cadre de son rapport périodique;
Mesure prise	Dans le cadre de l'examen de ses procédures opératoires, le Secrétariat fait actuellement le bilan de l'ensemble des exigences en matière d'établissement de rapports à l'échelon des pays, notamment des mécanismes interinstitutions, afin d'en établir les coûts et de déceler les doubles emplois et les lacunes. Ce bilan sera utile pour concevoir les améliorations futures à apporter au niveau local à la communication des résultats à l'échelle du système et pour contribuer aux autres efforts déployés à l'échelle du système à cet égard. En outre, le Secrétariat continue de contribuer aux cadres de présentation de rapports à l'échelle du système sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet, ainsi qu'au rapport du Secrétaire général au Conseil économique et social sur cette question.

**TABLEAU 3: POINT SUR LA PRISE EN COMPTE DE LA
PROBLÉMATIQUE HOMMES-FEMMES**

Examen quadriennal complet, par. 81	<i>Prie</i> les organismes du système des Nations Unies pour le développement d'accroître sensiblement les ressources investies dans les produits et réalisations concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et de s'intéresser davantage à la question dans les programmes des plans-cadres de développement;
Mesure prise	En 2014, les chargés du suivi dans les bureaux de pays et les bureaux régionaux ont été formés à la collecte et l'analyse des indicateurs de produit et d'effet direct en matière de problématique hommes-femmes;
Examen quadriennal complet, par. 82	<i>Demande</i> au système des Nations Unies pour le développement d'examiner le rôle des hommes et des garçons dans les politiques visant l'égalité des sexes;
Mesure prise	Le Secrétariat fait en sorte que la nouvelle politique en matière de problématique hommes-femmes tienne compte des besoins différents des hommes et des garçons. En coopération avec ONU-Femmes, le Secrétariat mettra au point d'autres formations sur la notion de masculinité et les rôles dévolus par la société aux deux sexes; elles seront mises en œuvre à titre pilote fin 2014;
Examen quadriennal complet, par. 83	<i>Prie</i> le système des Nations Unies pour le développement d'élargir et de renforcer l'utilisation des indicateurs de résultats en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (la "fiche de suivi des résultats"), instrument de planification et d'établissement de rapports dont les équipes de pays des Nations Unies se servent pour évaluer l'efficacité de la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans le cadre des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement;
Mesure prise	Le Secrétariat a commencé à cartographier l'utilisation de la fiche de suivi des résultats comme instrument de planification et de communication d'informations. Tous les bureaux de pays sont fortement encouragés à promouvoir l'utilisation de cette carte au sein de leurs équipes de pays des Nations Unies respectives;
Examen quadriennal complet, par. 84	<i>Encourage</i> le système des Nations Unies pour le développement à renforcer la responsabilité vis-à-vis de l'action en matière d'égalité des sexes dans les évaluations réalisées par les équipes de pays en y intégrant la problématique hommes-femmes;
Mesure prise	Le Système d'assurance qualité des évaluations du PAM mis en place pour les évaluations centralisées a été mis à jour en 2013 afin de prendre en compte la responsabilité vis-à-vis de l'action en matière d'égalité des sexes et il a été utilisé tout au long de l'année 2014, notamment au moyen du recours aux indicateurs de performance figurant sur la fiche de suivi des résultats. Les mesures visant à renforcer la responsabilité s'agissant de la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les évaluations conduites par les équipes de pays des Nations Unies (évaluations décentralisées) seront incorporées dans les nouvelles normes et orientations relatives aux évaluations décentralisées, qui seront élaborées en 2015;
Examen quadriennal complet, par. 85	<i>Demande instamment</i> à toutes les organisations du système des Nations Unies pour le développement, en particulier ONU-Femmes, dans le cadre de leurs mandats respectifs, d'intensifier la coordination des activités opérationnelles concernant la problématique hommes-femmes en faisant appel aux mécanismes de coordination existant au niveau des pays et, le cas échéant, en partenariat avec d'autres entités concernées et d'autres acteurs nationaux;
Mesure prise	Le Secrétariat procède actuellement à la révision de son <i>Programme Guidance Manual</i> (Guide d'élaboration des programmes) afin d'assurer la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans toutes les activités opérationnelles. En 2015, il élaborera une stratégie de développement des capacités en vue de combler les lacunes en matière de problématique hommes-femmes;
Examen quadriennal complet, par. 88	<i>Demande</i> au système des Nations Unies pour le développement de s'armer de connaissances techniques d'expert suffisantes concernant la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans l'élaboration et l'exécution des programmes afin de garantir que cette dimension sera systématiquement prise en compte et, dans cette idée, de se servir des connaissances d'expert en la matière disponibles au sein du système des Nations Unies, y compris chez ONU-Femmes, afin de faciliter l'établissement des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et d'autres dispositifs servant à établir des programmes de développement;

**TABLEAU 3: POINT SUR LA PRISE EN COMPTE DE LA
PROBLÉMATIQUE HOMMES-FEMMES**

Mesure prise	Une formation en ligne, mise au point par le Centre de formation d'ONU-Femmes à Saint-Domingue, en République dominicaine, répondra à ce besoin. Une évaluation des capacités du personnel en matière de problématique hommes-femmes s'achèvera en novembre 2014. Les résultats guideront l'élaboration de la stratégie de développement des capacités et la conception des programmes de formation, notamment l'analyse des disparités liées au sexe;
Examen quadriennal complet, par. 89	<i>Prie</i> les organisations du système des Nations Unies pour le développement, notamment les organismes, fonds et programmes, dans le cadre de leurs mandats respectifs et conformément aux règles et aux règlements existants, de continuer à œuvrer conjointement à la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes au sein du système des Nations Unies, notamment en faisant en sorte que les différents mécanismes de responsabilisation du système des Nations Unies apportent plus de cohérence, de fiabilité et d'efficacité aux activités de contrôle, d'évaluation et de communication d'information sur les résultats obtenus dans le domaine de l'égalité des sexes et sur le suivi de l'affectation des ressources consacrées à la problématique hommes-femmes ainsi que des dépenses correspondantes, en particulier en s'efforçant de généraliser l'utilisation, quand il convient, de systèmes de repères des activités favorables à l'égalité des sexes et en encourageant les équipes de pays des organismes des Nations Unies à avoir recours aux mécanismes de responsabilisation en matière de problématique hommes-femmes afin de les aider à obtenir de meilleurs résultats au niveau des pays;
Mesure prise	Le Plan de gestion pour 2015, soumis au Conseil pour approbation à sa deuxième session ordinaire de 2014, prévoit des ressources pour les activités liées à la problématique hommes-femmes. Une évaluation des dépenses effectives consacrées à la promotion de l'égalité des sexes est prévue avant la fin de l'année 2015. Le Secrétariat veille également à ce que le suivi des résultats et l'établissement des rapports en matière de problématique hommes-femmes soient renforcés dans les outils permettant de rendre compte de la performance;
Examen quadriennal complet, par. 90	<i>Encourage</i> les organismes du système des Nations Unies pour le développement à recueillir, analyser et diffuser régulièrement et systématiquement des données comparables ventilées par sexe et par âge, utilisables aux fins de l'établissement des programmes de pays, à faciliter l'établissement de documents portant sur l'ensemble de l'organisme ou sur les pays, qu'il s'agisse par exemple des cadres stratégiques et programmatiques ou des cadres de budgétisation axée sur les résultats, et à continuer de perfectionner leurs instruments de mesure du chemin parcouru et des effets obtenus;
Mesure prise	Des évaluations tenant compte du sexe des sujets ont été menées à titre expérimental en 2014 au Tchad et au Cameroun. Des discussions sont en cours au Secrétariat pour intégrer la problématique hommes-femmes aux outils d'évaluation de la sécurité alimentaire;
Examen quadriennal complet, par. 91	<i>Demande</i> aux organismes du système des Nations Unies pour le développement, agissant dans les limites de leurs attributions statutaires, d'améliorer encore davantage leurs mécanismes institutionnels de responsabilisation et d'intégrer dans leurs cadres stratégiques les résultats obtenus dans le domaine de l'égalité des sexes et les indicateurs correspondants adoptés au niveau intergouvernemental;
Mesure prise	Les effets directs des résultats et des indicateurs convenus au niveau intergouvernemental font l'objet d'un suivi et sont intégrés aux cadres stratégiques du PAM;
Examen quadriennal complet, par. 92	<i>Demande également</i> aux organismes du système des Nations Unies pour le développement de continuer à s'efforcer de parvenir à l'équilibre entre les sexes dans les nominations aux postes des niveaux central, régional et national du système des Nations Unies qui touchent aux activités opérationnelles de développement, y compris les postes de coordonnateur résident et les autres postes de haut niveau, en tenant dûment compte de la représentation des femmes originaires des pays de programme, en particulier des pays en développement, et du principe de la représentation géographique équitable;

**TABLEAU 3: POINT SUR LA PRISE EN COMPTE DE LA
PROBLÉMATIQUE HOMMES-FEMMES**

Mesure prise	<p>En septembre 2014, les femmes représentaient 40,3 pour cent des effectifs d'administrateurs recrutés sur le plan international. Lors de la session annuelle du Conseil de 2014, la Directrice exécutive s'est engagée à ce que les femmes représentent 65 pour cent des nouveaux effectifs de titulaires de postes de la classe P-1 à la classe P-3;</p> <p>Lors de l'exercice de promotion des fonctionnaires internationaux tenu en 2013, les femmes ont représenté 54,1 pour cent de l'ensemble des personnes promues. En outre, le programme de perfectionnement des cadres organisé dans le cadre d'Inspira prévoyait deux sessions ciblant les femmes occupant des postes d'encadrement;</p> <p>Le système d'évaluation de la performance pour tous les membres du personnel à la classe P-5 et au-dessus prévoit comme produit escompté la contribution à la réalisation de l'objectif institutionnel consistant à atteindre la parité des sexes dans les effectifs;</p>
Résolution du Conseil économique et social de 2014, par. 30	<p><i>Félicite</i> l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement des efforts qu'il a déployés pour mettre en œuvre le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et demande aux entités du système qui ne l'ont pas encore fait d'intensifier leurs efforts à cet égard afin que toutes les entités concernées du système des Nations Unies pour le développement atteignent d'ici à 2017 les normes de performance fixées;</p>
Mesure prise	<p>Le Secrétariat s'est engagé à atteindre les 15 indicateurs normalisés liés au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes d'ici à décembre 2014 et à les dépasser d'ici à décembre 2016, un an avant la date butoir. À ce jour, le Secrétariat a soumis deux rapports (en 2012 et 2013) et enregistre des progrès graduels.</p>

LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance